



SECRETARIAT

AS/Mon (2017) CB 01

27 janvier 2017

A l'attention des membres de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)

Carnet de bord de la réunion tenue à Strasbourg les 23, 24, 25 et 26 janvier 2017

La commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), réunie à Strasbourg, les 23, 24, 25 et 26 janvier 2017, sous la présidence d'abord de Lady Diana Eccles (Royaume-Uni, CE), doyenne d'âge présente, et ensuite de M. Cezar Florin Preda (Roumanie, PPE/DC) et de M. Philippe Mahoux (Belgique, SOC):

- **le lundi 23 janvier 2017 à 14h00**, en ce qui concerne:

- **Composition du Bureau de la commission:** a réélu par acclamation:

- M. Cezar Florin Preda (Roumanie, PPE/DC) Président;
- M. Philippe Mahoux (Belgique, SOC) 1^{er} Vice-Président;
- M^{me} Hermine Naghdalyan (Arménie, CE) 2^e Vice-Présidente;
- M. Jean-Charles Allavena (Monaco, PPE/DC) 3^e Vice-Président;

- **Sous-commission sur les conflits entre les Etats membres du Conseil de l'Europe:** a décidé de constituer la sous-commission pour la session de 2017 et a chargé son Président d'écrire aux délégations de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de Chypre, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la Turquie et de l'Ukraine en leur demandant de désigner un membre à la sous-commission, qui doit être également membre de la commission de suivi (la liste des autres membres est jointe en annexe 1);

- **Dialogue postsuivi avec la Turquie** (corapporteuses: M^{me} Ingebjørg Godskesen, Norvège, CE, et M^{me} Marianne Mikko, Estonie, SOC): a entendu un rapport oral des corapporteuses sur leur visite d'information (9-13 janvier 2017); a tenu un échange de vues avec M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe; à la lumière des récents développements, a demandé aux corapporteuses de préparer un projet de déclaration de la commission sur la proposition de réforme constitutionnelle en Turquie, à examiner jeudi 26 janvier 2017; a décidé de demander au Bureau de l'Assemblée de tenir un débat sur le «fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie» pendant la partie de session d'avril 2017;

- **le mardi 24 janvier 2017 à 9h15**, en ce qui concerne:

- **Azerbaïdjan** (corapporteurs: M. Stefan Schennach, Autriche, SOC, et M. Cezar Florin Preda, Roumanie, PPE/DC): a entendu un rapport oral des corapporteurs sur leur visite d'information (11-15 janvier 2017) et a tenu un échange de vues;

- **Albanie** (corapporteurs: M. Andrej Hunko, Allemagne, GUE, et M. Joseph O'Reilly, Irlande, PPE/DC): a examiné une note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Tirana (26-28 octobre 2016), a tenu un échange de vues et a décidé de déclassifier la note d'information;

- **le mercredi 25 janvier 2017 à 14h00**, en ce qui concerne:

- **Ukraine** (corapporteurs: M. Jordi Xuclà, Espagne, ADLE, et M. Axel Fischer, Allemagne, PPE/DC): a pris position sur les 24 amendements déposés au projet de résolution sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine;

- **le jeudi 26 janvier 2017 à 8h30**, en ce qui concerne:

- **Arménie** (corapporteurs: M. Alan Meale, Royaume-Uni, SOC, et M. Giuseppe Galati, Italie, PPE/DC): a examiné une note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Erevan (22-23 novembre 2016), a tenu un échange de vues et a décidé de déclassifier la note d'information amendée ;

- **République de Moldova** (corapporteurs: M^{me} Valentina Leskaj, Albanie, SOC, et ...): a décidé de reporter la désignation d'un corapporteur en remplacement de M. Ögmundur Jónasson (Islande, GUE) à sa prochaine réunion;

- **Serbie** (corapporteurs: M. Samad Seyidov, Azerbaïdjan, CE, et M^{me} Maria Guzenina, Finlande, SOC): a examiné une note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Belgrade (26-28 octobre 2016), a tenu un échange de vues et a décidé de déclassifier la note d'information après réception des commentaires de la délégation serbe d'ici le 31 janvier 2017 ;

- **Autorisation de visites d'information**: a autorisé des visites en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Serbie, en «ex-République yougoslave de Macédoine», en Turquie et en Ukraine;

- **le jeudi 26 janvier 2017 à 14h00**, en ce qui concerne:

- **L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (septembre 2015-décembre 2016) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Autriche, de la République tchèque, du Danemark, de la Finlande, de la France et de l'Allemagne** (rapporteur: M. Cezar Florin Preda, Roumanie, PPE/DC): a pris position sur les 13 amendements au projet de résolution;

- **Conseil des élections démocratiques (de la Commission de Venise)**: a désigné M. Jordi Xuclà (Espagne, ADLE) représentant de la commission, et M. Tiny Kox (Pays-Bas, GUE) suppléant, au sein du Conseil des élections démocratiques pour l'année 2017;

- **Question diverses:**

- **Dialogue postsuivi avec la Turquie** (corapporteuses: M^{me} Ingebjørg Godskesen, Norvège, CE, et M^{me} Marianne Mikko, Estonie, SOC) : a adopté une déclaration de la commission sur la proposition de réforme constitutionnelle en Turquie (annexe 2);

- **Fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne** (corapporteurs: M. Yves Cruchten, Luxembourg, SOC, et M. Thierry Mariani, France, PPE/DC): a autorisé M. Cruchten à choisir la date de la visite d'information et à l'effectuer seul si nécessaire, sans l'accord explicite de l'autre corapporteur;

- **Prix des Droits de l'Homme Václav Havel**: a pris note des brochures et des informations concernant la soumission des candidatures pour le Prix 2017;

- **Dialogue postsuivi avec le Monténégro** (corapporteurs: M. Ionuț-Marian Stroe, Roumanie, PPE/DC et ...): a décidé de désigner un corapporteur en remplacement de M. Terry Leyden (Irlande, ADLE), qui a quitté l'Assemblée, à sa prochaine réunion;

- **Prochaines réunions**: a décidé de tenir ses prochaines réunions comme suit:

Paris, 8 mars 2017

Strasbourg, 24-28 avril 2017 (pendant la partie de session de l'Assemblée).

Helsinki, 15-16 mai 2017 (sous réserve de l'autorisation du Bureau de l'Assemblée).

- cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
 - Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
 - Secrétaires des délégations nationales de l'Assemblée
 - Secrétaires des groupes politiques de l'Assemblée
 - Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
 - Secrétaire Général du Congrès
 - Secrétaire du Comité des Ministres
 - Directeurs Généraux
 - Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
 - Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
 - Directeur de la Communication
 - Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

APPENDIX / ANNEXE I

Composition de la Sous-commission sur les conflits entre les États membres du Conseil de l'Europe

- **Co-rapporteurs on Armenia / Corapporteurs sur l'Arménie:**

MEALE Alan (SOC, United Kingdom / Royaume-Uni)
GALATI Giuseppe (EPP/CD, Italy / Italie)

- **Co-rapporteurs on Azerbaijan / Corapporteurs sur l'Azerbaïdjan:**

SCHENNACH Stefan (SOC, Austria / Autriche)
PREDA Cezar Florian (EPP/CD, Romania / Roumanie)

- **Co-rapporteurs on Georgia / Corapporteurs sur la Géorgie:**

CILEVIČS Boriss (SOC, Latvia / Lettonie)
LUNDGREN Kerstin (ALDE, Sweden / Suède)

- **Co-rapporteurs on the Republic of Moldova / Corapporteurs sur la République de Moldova:**

LESKAJ Valentina (SOC, Albania / Albanie)

.....

- **Co-rapporteurs on the Russian Federation / Corapporteurs sur la Fédération de Russie:**

BAKOYANNIS Theodora (EPP/CD, Greece / Grèce)
MAURY PASQUIER Liliane (SOC, Switzerland / Suisse)

- **Co-rapporteurs on Turkey / Corapporteurs sur la Turquie**

GODSKESEN Ingebjørg (EC, Norway / Norvège)
MIKKO Marianne (SOC, Estonia / Estonie)

- **Co-rapporteurs on Ukraine / Corapporteurs sur l'Ukraine**

XUCLÀ Jordi (ALDE, Spain / Espagne)
FISCHER Axel (EPP/CD, Germany / Allemagne)

A member of the Monitoring Committee of each of the member States that are party to the conflicts under the terms of reference of the sub-committee: Armenia, Azerbaijan, Cyprus, Georgia, the Republic of Moldova, the Russian Federation, Turkey and Ukraine / un membre de la commission de suivi au titre de chacun des Etats membres qui sont parties aux conflits en vertu du mandat de la sous-commission: Arménie, Azerbaïdjan, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova, Turquie et Ukraine;

Ex officio:

Chairs of political groups (not included above) / Présidents des groupes politiques (qui ne figurent pas déjà ci-dessus):

Socialist Group / Groupe socialiste
NICOLETTI Michele

European Conservatives Group / Groupe des conservateurs européens
LIDDELL-GRAINGER Ian (United Kingdom / Royaume-Uni)

Group of the Unified European Left / Groupe pour la gauche unitaire européenne
KOX Tiny (Netherlands / Pays-Bas)

Chairs of the Committee on Political Affairs and Democracy and of the Committee on Legal Affairs and Human Rights / *Président(e)s de la Commission des questions politiques et de la démocratie et de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme:*

JENSEN Mogens (SOC, Denmark / *Danemark*), Chair of the Committee on Political Affairs and Democracy / *Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie*

DESTEXHE Alain (ALDE, Belgium / *Belgique*), Chair of the Committee on Legal Affairs and Human Rights / *Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme*

APPENDIX 2 / ANNEXE 2

Déclaration de la commission de suivi de l'APCE sur la proposition de réforme constitutionnelle en Turquie¹

La commission a suivi avec beaucoup d'attention l'adoption de 18 modifications constitutionnelles au Parlement turc le 21 janvier 2017, qui ouvre la voie à un référendum dont l'organisation pourrait avoir lieu début avril 2017. S'ils sont approuvés par le peuple turc, les changements constitutionnels feront basculer le système politique turc d'un régime parlementaire à un régime présidentiel.

Le peuple turc, qui a démontré dans le passé son attachement à la démocratie, notamment en s'opposant à une tentative de coup d'Etat le 15 juillet 2016, sera souverain pour décider de son avenir politique – et son choix méritera tout notre respect.

Toutefois, la commission de suivi a de sérieux doutes quant à l'opportunité d'organiser un référendum dans le contexte de l'Etat d'urgence et des opérations de sécurité qui se déroulent dans le sud-est du pays:

- la commission note avec préoccupation que la procédure d'adoption au parlement a été rapide (6 semaines au total) et marquée par d'intenses débats, une violation du secret du vote, une retransmission partielle des débats parlementaires à la télévision et l'absence de consultation publique sur les changements proposés;

- la commission s'inquiète vivement et se demande si la Constitution révisée – qui confèrera de vastes pouvoirs au président de la République – garantira la séparation des pouvoirs, l'existence de garde-fous et l'indépendance de l'appareil judiciaire, qui sont des préalables indispensables dans les sociétés démocratiques. Cette révision constitutionnelle priverait également le parlement de la majeure partie de son rôle fondamental dans l'élaboration des lois et la supervision de l'exécutif. La commission a par conséquent demandé à la Commission de Venise, le groupe d'experts juridiques indépendants du Conseil de l'Europe, de préparer un avis sur les modifications constitutionnelles qui sera adopté les 10 et 11 mars 2017, afin de traiter ces questions fondamentales;

- les citoyens ont le droit d'être dûment informés des enjeux et de recevoir des informations complètes sur tous les points de vue, y compris les voix dissidentes, dans un délai suffisant. Dans ce contexte, la commission rappelle que les dysfonctionnements constatés lors de précédentes élections, notamment en ce qui concerne l'égalité d'accès de toutes les forces politiques aux médias ou l'utilisation abusive de ressources administratives, n'ont pas encore été traités;

- la levée de l'immunité de 154 parlementaires en mai 2016 et la détention en cours de 11 parlementaires (tous membres du Parti démocratique des peuples (HDP), dans l'opposition) ont des effets dissuasifs qui se traduiront par une grave restriction du débat démocratique avant le référendum. La commission note que les mesures disproportionnées adoptées depuis la déclaration de l'Etat d'urgence en juillet 2016 (150 000 fonctionnaires limogés, 100 000 personnes visées par des poursuites judiciaires et 40 000 d'entre elles arrêtées) et les conséquences des décrets-lois promulgués dans ce contexte pour les personnes concernées et leurs proches ont créé un climat de suspicion et de peur, même si les autorités ont récemment pris des mesures pour donner accès à des voies de recours;

- rappelant la [Résolution 2121 \(2016\) de l'APCE](#) de juin 2016, la commission exprime de nouveau sa vive préoccupation face à l'absence de liberté des médias, au grand nombre de journalistes actuellement en détention (plus de 140), à la forte influence politique exercée sur les médias, au manque d'indépendance éditoriale de la radio et de la télévision publiques, à l'interprétation problématique du Code pénal et des dispositions législatives antiterroristes, ainsi qu'aux effets dissuasifs et aux pressions sur les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, qui portent gravement atteinte à la liberté d'expression;

- le grand nombre d'ONG, d'associations, de fondations et de médias fermés après la publication de 19 décrets-lois adoptés dans le cadre de l'Etat d'urgence a encore amoindri les possibilités de débattre, dans un environnement sûr, des questions complexes que soulèvent les modifications constitutionnelles.

Au vu des restrictions qui pèsent sur les libertés fondamentales en Turquie, en particulier les libertés d'expression, des médias et de réunion, la commission de suivi exhorte les autorités turques à veiller à ce que l'organisation et le déroulement du référendum soient conformes aux lignes directrices du Conseil de

¹ Adoptée par la commission le 26 janvier 2017.

l'Europe et de la Commission de Venise et aux principes de la Convention européenne des droits de l'homme. Si les autorités ne traitent pas ces questions, la commission craint que la légitimité globale du processus – et de la nouvelle Constitution – ne soit remise en question. Elle espère que l'Assemblée parlementaire sera invitée à observer le référendum.

Enfin, la commission de suivi déplore que la demande de débat d'urgence sur la situation en Turquie, qui a été déposée par la commission des questions politiques et par elle-même, n'ait pas recueilli la majorité des deux tiers dans l'hémicycle le 23 janvier 2017, malgré le soutien de près de 60% des membres de l'APCE qui ont voté. Elle a par conséquent demandé un débat sur «le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie» au cours de la partie de session d'avril 2017, qui permettra à l'Assemblée d'examiner l'évolution récente du pays, de poursuivre le dialogue et d'inciter la Turquie, l'un des plus anciens Etats membres du Conseil de l'Europe et premier signataire de la Convention européenne des droits de l'homme, à respecter ses obligations à l'égard du Conseil de l'Europe et à renforcer sa stabilité démocratique et sa sécurité.